



Eclaireurs Suisses
Groupe Mont-d'Or
Vallorbe
Le quartier-maître

Vallorbe, le 21 octobre 1983

Aux parents de nos éclaireurs,
de nos louveteaux,
A la Maîtrise

Chers parents,
Chers ami(e)s,

Il est temps que je m'adresse à vous pour une démarche moins agréable peut-être que d'autres.

En effet, à l'instar de beaucoup de monde, notre groupe a besoin de liquidités.

Je joins à la présente un bulletin de versement de notre CCP qui vous permettra de régler les cotisations dues pour 1983. Vous remarquerez que malgré l'inflation, les cotisations n'ont pas augmenté par rapport à 82.

COTISATION 1983

Eclaireurs

Par gars fr. 30.--
Pour 2 frères fr. 50.--
Pour 3 frères fr. 75.--
Maîtrise fr. 30.--

Louveteaux

Par jeune fr. 20.--
Pour 2 frères fr. 30.--
Maîtrise fr. 25.--

NB. Les jeunes qui font partie de notre groupe depuis les vacances d'été ne paient que la moitié des cotisations.

Je vous rappelle que seule la moitié de chaque cotisation est acquise au groupe Mt d'Or pour couvrir nos frais (matériel, fournitures etc), l'autre partie étant versée à l'Association Vaudoise des Eclaireurs (financement des divers cours de formation, frais d'assurance, cotisation à la F.E.S. etc.)

Je vous remercie d'avance d'un règlement rapide, et vous présente, chers parents, chers amis, mes salutations les meilleures.

Le Quartier-maître


Jean-Nicolas Muff

Annexe ment.